



Votants : 73
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 décembre 2017

FINANCES – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Rose-Marie NIETO, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Marie-Chantal GARENNE à Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Marc THEBAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Simon LAPLACE à Elmano MARTINS, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Jacques BILLY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE, Yvonne VACKER à Fabrice DESCAMPS

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHÉRY, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBAUT, Monique JOHNSON, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C20-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 DECEMBRE 2017

FINANCES – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations chaque année lors du cadrage budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R.3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels ;

Le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération de la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement ;
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements ;

Actuellement, la CAN dispose de 5 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€,
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020,
- 3- AP/CP « Programme d'appui communautaire au territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2018 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2021,
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021,
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine de Pré Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021.

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le nouvel échéancier prévisionnel des autorisations de programmes ci-annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C20-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

I - Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021			Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017-2023				
Montant AP	Montant engagé au 08/11/2017	Durée		2018	2019	2020	2021	Années ultérieures
Parc ancien privé	3 340 000	235 742	116 290	460 000	750 000	750 000	750 000	513 710
Accession à la propriété	1 500 000	154 506	67 683	70 000	200 000	200 000	200 000	762 317
Logement social	18 450 000	3 437 487	1 777 861	3 270 000	3 000 000	3 200 000	3 500 000	3 702 139
Habitat jeunes	1 000 000		0	0	250 000	500 000	250 000	0
Structures spécifiques	210 000		0	0	0	5 000	195 000	10 000
	24 500 000	3 827 736	1 961 833	3 800 000	4 200 000	4 655 000	4 895 000	4 988 167

- Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE : AP n°2017/1

Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 08/11/2017	Durée	Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
				2018	2019	2020	2021
4 800 000	346 630	2017-2020	191 153	2 100 000	2 200 000	140 000	168 847

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire : AP n° 2017/2

Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 20/11/2017	Durée	Mandaté au 08/11/17 (pour information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
				2018	2019	2020	2021
6 000 000	4 576 449	2017-2018	540 888	1 500 000	2 000 000	1 000 000	959 112

La période d'engagement reste limitée au terme de 2018. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2021, conformément aux règles de caducité mentionnées dans le règlement du PACT, pour honorer les derniers engagements.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C20-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

II - Pour information : Autorisations de programme créées lors du Conseil d'Agglomération du 20 novembre 2017

- Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot : AP n° 2017/3

Montant AP (en € TTC)	Durée	Mandaté prévisionnel (pour Information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
			2018	2019	2020	2021
13 000 000	2017-2021	350 000	600 000	6 900 000	3 100 000	2 050 000

A titre d'information, il est à noter que la CAN s'est vu prénotifier par ses partenaires financiers un montant de subventions de près de 5,100 M€ pour ce projet.

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

Montant AP (en € TTC)	Durée	Mandaté prévisionnel (pour Information)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2017 - 2021			
			2018	2019	2020	2021
20 000 000	2017-2021	350 000	1 600 000	10 500 000	6 500 000	1 050 000

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C20-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017